

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 29 mars 2021**

DEL.2021.03.29-011 – Affectation des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2020

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 26
- Nombre de procurations : 2
- Absents excusés : 3
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

09 AVR. 2021

Bureau du Courrier

Monsieur Thierry PIALLEPORT a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane		X	LAGARRIGUE Henri
DOS SANTOS Roméo		X	FARTHOUAT Jean-Marc
AMRA Julia	X		

DEL.2021.03.29-011 – Affectation des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2020

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°2021.03.29-09 en date du 29 mars 2021 portant approbation par le Conseil Municipal du Compte administratif 2020 de la Commune de Parempuyre,
- Vu la délibération n°2021.03.29-10 en date du 29 mars 2021 portant approbation par le Conseil Municipal du Compte de Gestion 2020 de la Commune de Parempuyre,
- Vu l'avis rendu par la Commission Finances / Ressources humaines en date du 17 mars 2021 ;

Considérant le résultat de fonctionnement constaté, tant au Compte Administratif 2019 qu'au Compte de Gestion produit par le comptable, il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de : 525 007,43 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le résultat de la section de fonctionnement, comme suit :

ACCEPTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement 2020

<u>A Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</u>	+ 525 007,43 €
<u>B Résultats antérieurs reportés précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</u> (ligne 002 du compte administratif)	+ 300 002,90 €
<u>C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</u> € (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 825 010,33
<u>D Solde d'exécution d'investissement 2020 (précédé de + ou -)</u> € D 001 (déficit reporté + excédent 2020) (- 366 365,42 € + 295 810,50 €)	- 70 554,92
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement 2020</u> Besoin de financement	- 355 551,57 €
<u>F Besoin de financement = D + E</u>	- 426 106,49 €

AFFECTATION = C = G + H	+ 825 010,33 €
1) G-Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 427 010,33 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 398 000,00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 525 007,43 €
- un solde antérieur reporté de 300 002,90 €
(soit un total à affecter de 825 010,33 €)

Après en avoir délibéré

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 7 (Parempuyre Avenir)

- **Décide** d'accepter le résultat de fonctionnement comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 29 mars 2021



du Fran
Beatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

